



**République Française  
Département de l'Yonne  
Communauté de communes Yonne Nord**



Mairie de Courlon-sur-Yonne  
Tel : 03.86.66.80.34  
[mairie-courlonsuryonne@wanadoo.fr](mailto:mairie-courlonsuryonne@wanadoo.fr)

Mairie de Serbonnes  
Tél : 03.86.67.11.25  
[mairie-serbonnes@wanadoo.fr](mailto:mairie-serbonnes@wanadoo.fr)

**Pré-Inscription obligatoire cantine-garderie année scolaire 2024-25**

**Attention ! Places limitées**

Madame, Monsieur,

Dans la perspective de la rentrée scolaire 2024-2025 et de l'organisation des services de restauration scolaire et de garderie dans les 2 Communes, nous vous prions de bien vouloir renseigner le questionnaire de pré-inscription ci-dessous **si vous souhaitez inscrire votre (vos) enfant(s)**.

Le formulaire doit être **retourné au Secrétariat de mairie de votre lieu de résidence au plus tard le 31 mai 2024, dernier délai**, soit par dépôt au guichet aux heures d'ouverture du secrétariat, soit par courriel (adresse ci-dessus)

Cette pré-inscription n'a pas valeur d'inscription aux services ; un dossier à retirer en mairie devra être complété ultérieurement après validation de votre pré-inscription. Mais cette pré-inscription permet la **réservation** d'une place. Sans pré-inscription, aucune inscription ne pourra être acceptée.

**Compte tenu des équipements des cuisines, des surfaces des salles de restauration et de l'effectif des personnels encadrants, les capacités d'accueil dans les cantines sont limitées à 65 enfants pour Serbonnes et 54 enfants pour Courlon.**

Afin d'assurer la sécurité des élèves et de leur offrir un service de qualité, ces seuils ne pourront en aucun cas être dépassés. Dans ces conditions les Maires de Courlon et Serbonnes seront amenés à refuser les demandes d'inscription lorsque les capacités d'accueil seront atteintes. Dans ce cas, les parents pourront s'adresser au réseau d'assistantes maternelles agréées dont les listes figurent sur le portail du conseil départemental de l'Yonne (<https://www.yonne.fr/Solidarite/Enfance-et-famille/Assistentes-Maternelles>)

Les places seront attribuées par ordre de pré-inscription dans la limite des places ouvertes. Les dates et heures de chaque inscription seront notées et l'attribution des places sera faite selon cet ordre (seul critère légal autorisé).

Fait le 06 mai 2024

Christina RANON  
Maire



COUPON A DECOUPER ET A RETOURNER AU SECRETARIAT DE LA MAIRIE

**Date Limite 31 Mai 2024**

Madame, Monsieur : .....

Adresse : .....

Adresse mail : ..... Portable : .....

Nom Prénom enfant(s) concerné(s)	Classe rentrée 2023-24	Nom Prénom enfant(s) concerné(s)	Classe rentrée 2023-24

Jours de fréquentation (à entourer) :

Garderie du matin : Lundi mardi jeudi vendredi  
Cantine : Lundi mardi jeudi vendredi  
Garderie du soir : Lundi mardi jeudi vendredi

Tarifs fixés chaque année par délibération du conseil municipal

<b>CADRE RESERVE A LA MAIRIE</b>	<b>Guichet</b>	<b>Mail</b>
Date réception :	Heure :	
Par :	Signature parents :	